Vos coordonnées

Coordonnées du voisin

Lieu, date

**Objet** : demande d’élagage des plantations situées à moins de deux mètres de la limite séparative

Madame, Monsieur,

Propriétaire de la maison située *(****adresse****),* j’ai récemment constaté que la hauteur de vos plantations situées à moins de deux mètres de la limite séparative de nos terrains dépasse la hauteur autorisée.

La règle est qu’en l’absence d’une réglementation locale particulière, ce sont les règles du Code Civil qui s’appliquent.

Aussi l’*article 671 du Code Civil* prévoit-il qu« *’il n’est permis d’avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine … qu’à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d’un demi-mètre pour les autres plantations ».*

Il s’avère que vos arbustes plantés à *(****entre 0,5 et 2****)* mètres de la clôture séparative dépassent actuellement deux mètres.

Je vous remercie par conséquent de faire élaguer ces arbustes dans les meilleurs délais afin de ramener leur hauteur à moins de deux mètres.

A défaut, je n’aurai d’autre choix que de procéder par voie judiciaire.

Comptant sur votre prompte action,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

Signature